

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE

\*\*\*\*\*

*Séance du 10 juillet 2020*

*L'an deux mille vingt et le dix juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente, sous la présidence de M Pierre LAULAGNET.*

*Date de convocation : 03 juillet 2020.*

*Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 15 présents : 14  
Votants : 15*

*Résultat du vote : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0*

*Présents : M. LAULAGNET, BOUNIARD, GUIGON, BOMBRUN, THOMAS, EUVRARD, MERCOYROL, PUEYO, GONIEAUX, LEYNON, LAMOINE, GUICHARD, FARGIER, ALLEOUD.*

*Excusés : Mr Michel PREVOST a donné procuration à Mr Pierre LAULAGNET*

*Absents :*

*Mme Carole THOMAS a été élue secrétaire*

**Objet : Election du délégué de la commune auprès du Syndicat Départemental d'Équipement de l'Ardèche (SDEA).**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le renouvellement du Conseil Municipal le 15 mars 2020 lors du 1<sup>er</sup> tour des élections municipales,
- Vu le décret n° 2020-571 du 14 mai 2020 portant sur la prise de fonction des élus le 18 mai 2020 suite à l'épidémie de COVID 19,

- Vu l'installation du Conseil Municipal et l'élection du Maire et de l'adjoint le 23 mai 2020,

Vu les statuts indiquant la clé de répartition du nombre de délégués.

Considérant qu'il convient de désigner un délégué de la Commune auprès du Syndicat Départemental d'Equipement de l'Ardèche (SDEA),

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents, d'élire son délégué à main levée.

Considérant que Mme Claire BOMBRUN s'est portée candidate à cette élection,

Mme Claire BOMBRUN ayant obtenu 15 voix représentant l'unanimité des suffrages, a été proclamée déléguée.

Le Conseil Municipal **désigne** donc Mme Claire BOMBRUN en qualité de déléguée titulaire.

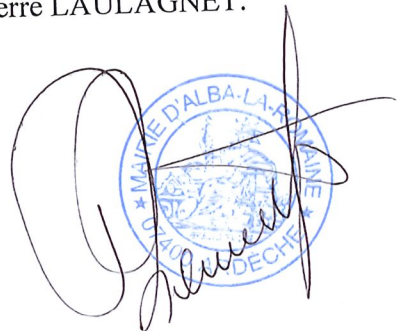
Et transmets cette délibération au Président du Syndicat Départemental d'Equipement de l'Ardèche (SDEA),

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE, le 10 juillet 2020.

Pour copie conforme,  
Alba La Romaine,  
Le 15 juillet 2020.  
LE MAIRE  
Pierre LAULAGNET.

*Certifiée exécutoire  
par sa transmission en  
Préfecture le* 16 JUL. 2020

LE MAIRE  
LAULAGNET Pierre



.../...